



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 1194

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la politique menée par l'Etat en faveur du cirque. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer les bénéficiaires et le montant des aides de l'Etat accordées au titre de l'investissement pour les années 1995, 1996 et 1997, et de lui préciser, d'autre part, la politique qu'elle entend mettre en oeuvre dans ce domaine pour les années à venir.

## Texte de la réponse

Les aides de l'Etat aux entreprises de cirques, accordées au titre de l'investissement ces trois dernières années, s'établissent comme suit : 1995. - Cirque de Paris : 300 000 F ; cirque du Docteur-Paradi : 200 000 F. 1996. - Cirque Plume : 600 000 F ; cirque du Docteur-Paradi : 400 000 F ; cirque Baroque : 400 000 F ; Les Colporteurs : 750 000 F. 1997. - Cirque du Docteur-Paradi : 100 000 F. La politique d'investissement mise en oeuvre par l'Etat en faveur des entreprises de cirques poursuit son double objectif : d'une part, les aider à renouveler leur infrastructure : chapiteau, gradins, matériel scénique, etc ; d'autre part, favoriser, en concertation avec les collectivités territoriales, l'implantation locale de structures pérennes, qui s'engageront à mener à bien des projets de sensibilisation aux arts de la piste. Sont concernés par ce type d'action en 1997 : Les Colporteurs et le cirque Docteur-Paradi. En projet, l'implantation du cirque Pinder Jean-Richard, à Coulommiers, et des Pocheros dans la région Provence-Côte d'Azur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1194

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 1997, page 2341

**Réponse publiée le :** 22 septembre 1997, page 3075